



Sécurité Sociale

## **Retrait du projet de loi Macron ! Non au démantèlement de la Sécu ! Maintien des CARSAT et de la branche vieillesse !**

Le projet de loi organique relatif au système universel de retraite remet en cause notre modèle de protection sociale dans son ensemble.

Il menace l'existence même de la Sécurité sociale de 1945, qui garantit à tous une protection à la hauteur de ses besoins.

Il prévoit la fusion de la CNAV et de l'AGIRC-ARRCO dans une Caisse nationale de retraite universelle et la création d'établissements locaux, faisant ainsi disparaître l'ensemble des CARSAT et des Caisses de retraite complémentaire avec leurs missions actuelles.

Cette création serait synonyme de fusion, réorganisation, mobilité imposée et changement de métier pour tous les personnels avec des menaces sur l'emploi.

Les services de la branche Maladie qui sont, aujourd'hui intégrés dans les CARSAT (Service social, AT/MP, Prévention) n'auraient plus aucune place dans ces établissements locaux.

Les personnels des CARSAT transférés dans ces nouvelles caisses sortiraient du cadre de la Sécurité sociale et de sa Convention Collective Nationale.

Ce projet de loi est une 1<sup>ère</sup> étape vers le démantèlement de tous nos organismes et de l'ensemble des branches de la Sécurité sociale :

- La protection universelle maladie et les indemnités journalières au forfait dans les CPAM,
- Le revenu universel dans les CAF,
- La fusion, à terme, du recouvrement du réseau des URSSAF avec celui des impôts.

Sous prétexte de simplification, ces dispositifs conduiraient à la destruction de la Sécurité sociale.

**Une seule exigence :**  
**le retrait de ce projet de loi dans son intégralité !**

**En ce sens, les salariés de nos organismes doivent  
poursuivre et renforcer la mobilisation !**

Dans la continuité du mouvement engagé depuis le 5 décembre 2019, des AG importantes et des grèves très suivies ont eu lieu, ces dernières semaines, dans nos organismes de Sécu pour le retrait du projet de loi sur les retraites.

**Durant le débat parlementaire qui va avoir lieu entre le 17 février et le 6 mars**, en lien avec l'interprofessionnel, les Fédérations FNPOS CGT, FEC FO, Sud Protection Sociale et CFE-CGC Sécurité Sociale appellent tous les personnels de la Sécu et des organismes sociaux à :

- **Amplifier la mobilisation par les tournées de services, la tenue d'assemblées générales du personnel, etc,**
- **Le 17 février 2020, jour de l'ouverture du débat parlementaire, tous en grève « CARSAT MORTE – SECU MORTE » avec rassemblement devant les préfectures, demande d'entrevue et conférence de presse.**
- **Le 20 février 2020, tous en grève et dans les manifestations interprofessionnelles en rendant visibles les personnels de la Sécurité Sociale.**

**Tous ensemble gagnons :**

- **Le retrait du projet de loi Macron,**
- **Le maintien des CARSAT et de la branche  
vieillesse.**